Cie d’arc de Pontoise les Noyon

Tirs dans le jeu d’arc

Les tirs se dérouleront dans le respect des gestes barrières. Port du masque : Le port du masque est obligatoire pour tout individu présent, qu’il soit organisateur, arbitre, entraîneur, spectateur...

Seuls les archers peuvent enlever leur masque dans l’aire de pratique et ce, seulement pendant le temps de pratique.

Distance de sécurité : Les archers doivent respecter en toutes circonstances une distance de sécurité d’un mètre entre eux. Sur le pas de tir, cette distance peut être réduite à 80cm et ainsi permettre à deux tireurs de pratiquer simultanément sur la même cible (4 par cibles en rythme AB/CD possible).

L’aire de pratique : Elle s’étend de la zone de repos des archers (incluse) jusqu’aux cibles.

Il est conseillé de séparer la zone de repos des archers de celle du public.

Veillez à respecter la distance d’un mètre minimum entre deux chaises.

Saison 2020/2021 en fonction de la contamination CODIV.